

COUR D'APPEL DU QUÉBEC

LISTE DE CONTRÔLE EN MATIÈRE CRIMINELLE POUR LA CONFECTION ET LE DÉPÔT DES PROCÉDURES INTRODUCTIVES D'INSTANCE (AVIS D'APPEL ET/OU REQUÊTE EN AUTORISATION D'APPEL)

Le greffier peut refuser le dépôt de tout acte de procédure qui n'est pas conforme aux règles applicables.

Afin d'éviter les délais et autres inconvénients qui résulteraient d'un refus, la présente liste de contrôle peut servir d'outil en vue de vérifier la conformité des actes de procédure préalablement à leur dépôt au greffe de la Cour.

Par ailleurs, cet outil ne dispense pas de la lecture des lois et règlements applicables ni ne constitue une garantie que le dépôt de votre acte de procédure sera accepté par le greffe.

Numéro de dossier en appel :			
Nom de la partie :Position en appel :			
 ☐ Signification : par huissier ou agent de la paix ou reçu copie pour valoir signification, sa ☐ Accusé est appelant ou requérant et représenté par avocat: notification par cour DPCP vaut signification; 			
 Accusé est appelant ou requérant et non représenté par avocat: signification par le de la Cour; 	greffier		
☐ Signification par le ministère public, preuve à déposer dans les 15 jours du dépôt, :	soit le		
□ Nombre d'exemplaires :			
☐ 3 exemplaires si représenté par avocat;			
☐ 4 exemplaires pour l'appelant non représenté par avocat;			
☐ Désignation des parties :			
□ Position en appel en majuscules (appelant, intimé ou mis en cause);			
□ Position en première instance (en minuscule);			
☐ Adresse complète;			
☐ Confidentialité, le cas échéant :			
☐ Mention expresse sous le numéro de dossier;			
☐ Désignation précise des éléments confidentiels et de la disposition législative ou d	e		
l'ordonnance qui fonde la confidentialité (dans le texte);			
☐ Copie de l'ordonnance déposée en même temps que l'avis d'appel ou à déposer a	au plus		
tard le :;	loo):		
 □ Police Arial 12 (Arial 11 permis pour citations et Arial 10 permis pour notes infrapagina □ Interligne (au moins un et demi); 	ies),		
 ☐ Nombre de pages : 10 maximum, excluant désignation des parties, conclusions et me 	ontions		
obligatoires;	5111101115		

☐ Pagination☐ Signature;		ncluant les annexes			
	□ Avis de l'article 28 R.C.a.Q.m.c. transmis ou à transmettre au greffe de première instance (par la Cour d'appel).				
<u>DÉPÔT VER</u>	SION PAPIER	<u>: :</u>			
Avis d'appel					
☐ Accepté	□ Refusé	☐ Accepté avec			
					_
					_
Data :		Signature du gre	ffier ou de la gre	offière:	_
Date.		J.J			
Date					
Date					
Date					
Date .					
Date .					
Date					
Date					
Date .					
Date .					
Date .					
Date .					
Date .					
Date .					
Date .					
Date .					

Numéro de dossier en appel :			
Nom de la partie :			
Position en appel :			
;	a deposer dans les 10 jours du dépot, soit le		
 □ Nombre d'exemplaires : □ 4 exemplaires si représenté par avocat; □ 5 exemplaires si non représenté par avocat □ 2 exemplaires des pièces; 			
 ☐ Avis de présentation; ☐ Délai de dépôt : Au moins 5 jours ouvrables ava ☐ Désignation des parties : 	nt la date de sa présentation;		
 □ Position en appel en majuscules (appelant, □ Position en première instance (en minuscule) □ Adresse complète; 	• •		
☐ Confidentialité, le cas échéant :			
 ☐ Mention expresse sous le numéro de dossie ☐ Désignation précise des éléments confident l'ordonnance qui fonde la confidentialité (da ☐ Copie de l'ordonnance déposée en même ou à déposer au plus tard le : 	iels et de la disposition législative ou de ns le texte); temps que la requête en autorisation d'appe		
 □ Police Arial 12 (Arial 11 permis pour citations et □ Interligne (au moins un et demi); 	Arial 10 permis pour notes infrapaginales);		
 Interlighe (au moins un et derni); Nombre de pages : 10 maximum, excluant dés obligatoires; 	gnation des parties, conclusions et mentions		
☐ Marges d'au moins 2,5 cm (1 pouce);☐ Titre sur la première page de l'acte;			
☐ Impression : sur le recto des pages;☐ Pagination en continu (incluant les annexes);☐ Signature;			
□ Documents (requête et annexes) doivent former reliés;	un tout et être agrafés, boudinés ou autremen		
 □ Annexes : □ Documents nécessaires à l'étude qui doivent procédure, pièces, dépositions, etc.); □ Séparées par des onglets numérotés; 	accompagner la requête (jugement, actes de		
 ☐ Table des matières renvoyant aux numéros of ☐ Avis de l'article 28 R.C.a.Q.m.c. transmis ou à tra la Cour d'appel). 			

Requête en autorisation d'appel :			
- Accepté		☐ Accepté avec la ou les condition(s) suivante(s) :	
Data :		Signature du groffier ou de la groffière:	_
Date :		Signature du greffier ou de la greffière:	

Numéro de dossier en appel :					
Nom de la partie :					
				 □ Signification : par huissier ou agent de la paix ou reçu copie p □ Accusé est appelant ou requérant et représenté par avont DPCP vaut signification; □ Accusé est appelant ou requérant et non représenté par avont de la Cour; □ Signification par le ministère public, preuve à déposer da 	ocat: notification par courriel au
				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,
□ Nombre d'exemplaires :					
☐ 4 exemplaires si représenté par avocat;					
☐ 5 exemplaires si non représenté par avocat;					
□ 2 exemplaires des pièces;□ Avis de présentation;					
⊡ Avis de presentation, □ Délai de dépôt : Au moins 5 jours ouvrables avant la date de :	sa présentation:				
\Box Désignation des parties :	sa presentation,				
 ☐ Position en appel en majuscules (appelant, intimé ou mis 	en cause):				
☐ Position en première instance (en minuscule);	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
☐ Adresse complète;					
□ Confidentialité, le cas échéant :					
☐ Mention expresse sous le numéro de dossier;					
☐ Désignation précise des éléments confidentiels et de la d	isposition législative ou de				
l'ordonnance qui fonde la confidentialité (dans le texte);					
☐ Copie de l'ordonnance déposée en même temps que la r					
d'appel ou à déposer au plus tard le : □ Police Arial 12 (Arial 11 permis pour citations et Arial 10 perm	is nour notes infrancipales):				
\supset Police Anal 12 (Anal 11 permis pour citations et Anal 10 permi \supset Interligne (au moins un et demi);	is pour notes initapaginales),				
\Box interlighe (ad moins diret defin), \Box Nombre de pages : 10 maximum, excluant désignation des $\mathfrak p$	parties conclusions et mentions				
obligatoires;	parties, corrolasions et mentione				
☐ Marges d'au moins 2,5 cm (1 pouce);					
□ Titre sur la première page de l'acte;					
☐ Impression : sur le recto des pages;					
☐ Pagination en continu (incluant les annexes);					
□ Signature;					
\square Documents (requête et annexes) doivent former un tout et être	agrafés, boudinés ou autremen				
reliés;					
☐ Annexes :	r la requêta (jugament astes de				
 Documents nécessaires à l'étude qui doivent accompagne procédure, pièces, dépositions, etc.); 	i la requete (jugement, actes de				
□ Séparées par des onglets numérotés;					
☐ Table des matières renvoyant aux numéros des onglets et	des pages:				
☐ Avis de l'article 28 <i>R.C.a.Q.m.c.</i> transmis ou à transmettre au	. •				
la Cour d'appel).	5 - 1- 1- p. 5 (pa				

Requête en prolonga	tion du délai d'appel :
☐ Accepté ☐ Refus	sé
Date :	Signature du greffier ou de la greffière:

Position en appel :				
Fichier PDF de l'avis d'appel :				
relativement à la confe cahier de sources οι « Transmission du ficl	voir la Directive de la juge en chef intitulée « Règles à suivre ction des fichiers PDF des actes de procédure, mémoires, exposés u de tout autre document » et l'avis du greffier n° 7 intitulé hier PDF de certains actes de procédure, mémoires, exposés et noyen du greffe numérique de la Cour d'appel (GNCA) ».			
☐ Mode de transmissior	ı:			
☐ Greffe numérique	e de la Cour d'appel (GNCA);			
☐ Clé USB (identifié	ée comme un acte de procédure);			
	: le même jour que le dépôt de la version papier;			
□ Confidentialité, le cas				
	cacheté : PDF distinct protégé par mot de passe;			
	el : mention « CONF » dans la nomenclature;			
	fichier PDF distinct communiqué au greffe par courriel;			
	ère confidentiel indiqué de manière claire;			
☐ Type de fichier : PDF;				
-	c : paramètres empêchant les commentaires, l'impression, etc.);			
☐ Taille : moins de 250	•			
	ier (voir tableau en annexe);			
☐ Table des matières :				
	erliens vers son contenu (encouragé);			
_	et identique à la pagination de la version papier;			
☐ Signets :	oumente annoyée à l'avia d'annols			
☐ Numérotés:	cuments annexés à l'avis d'appel;			
,	nom complet du document;			
	que de caractère (ROC) (documents permettent la recherche			
électronique);	que de caractère (1700) (documents permettent la récherche			
□ Documents qui n	ne permettent pas la recherche électronique doivent être identifiés dans utières par la mention « document ne permettant pas la recherche			
TRANSMISSION FICHIE	ER PDF :			
Avis d'appel :				
	Acceptée avec le qui les condition(s) qui tente(s) :			
□ Acceptee □ Refuse	ee Acceptée avec la ou les condition(s) suivante(s):			

Position en appel :				
Fichier PDF de la requête en autorisation d'appel :				
relativement à la confect cahier de sources ou « Transmission du fichi	oir la Directive de la juge en chef intitulée « Règles à suivre ion des fichiers PDF des actes de procédure, mémoires, exposés de tout autre document » et l'avis du greffier n° 7 intitulé er PDF de certains actes de procédure, mémoires, exposés et byen du greffe numérique de la Cour d'appel (GNCA) ».			
\square Mode de transmission :				
·	le la Cour d'appel (GNCA);			
•	comme un acte de procédure);			
	le même jour que le dépôt de la version papier;			
☐ Confidentialité, le cas é				
	acheté : PDF distinct protégé par mot de passe;			
	: mention « CONF » dans la nomenclature; chier PDF distinct communiqué au greffe par courriel;			
	e confidentiel indiqué de manière claire;			
☐ Type de fichier : PDF;	e confidentiel indique de maniere claire,			
• •	paramètres empêchant les commentaires, l'impression, etc.);			
☐ Taille : moins de 250 M				
□ Nomenclature du fichie	•			
□ Table des matières :				
□Contient des hyper	liens vers son contenu (encouragé);			
•	t identique à la pagination de la version papier;			
☐ Signets :				
	ments annexés à la requête en autorisation d'appel;			
☐ Numérotés;				
-	m complet du document; e de caractère (ROC) (documents permettent la recherche			
électronique);	e de caractère (NOC) (documents permettent la récherche			
☐ Documents qui ne	permettent pas la recherche électronique doivent être identifiés dans ères par la mention « document ne permettant pas la recherche			
TRANSMISSION FICHIEF	R PDF :			
Requête en autorisation	d'appel :			
-	☐ Acceptée avec la ou les condition(s) suivante(s) :			
Data :	_ Signature du greffier ou de la greffière:			

Nom de la partie :				
Position en appel :				
Fichier PDF de la requête en prolongation du délai d'appel :				
relativement à la confect cahier de sources ou « Transmission du fichi	oir la Directive de la juge en chef intitulée « Règles à suivre ion des fichiers PDF des actes de procédure, mémoires, exposés de tout autre document » et l'avis du greffier n° 7 intitule er PDF de certains actes de procédure, mémoires, exposés e oyen du greffe numérique de la Cour d'appel (GNCA) ».			
☐ Mode de transmission :				
☐ Greffe numérique d	de la Cour d'appel (GNCA);			
•	comme un acte de procédure);			
	le même jour que le dépôt de la version papier;			
☐ Confidentialité, le cas é				
	acheté : PDF distinct protégé par mot de passe;			
	: mention « CONF » dans la nomenclature;			
	chier PDF distinct communiqué au greffe par courriel;			
☐ Type de fichier : PDF;	e confidentiel indiqué de manière claire;			
• •	paramètres empêchant les commentaires, l'impression, etc.);			
☐ Taille : moins de 250 M	•			
☐ Nomenclature du fichie	•			
☐ Table des matières :				
☐Contient des hyper	liens vers son contenu (encouragé);			
☐ Pagination en continu e☐ Signets :	et identique à la pagination de la version papier;			
•	ments annexés à la requête en prolongation du délai d'appel;			
	m complet du document;			
	e de caractère (ROC) (documents permettent la recherche			
-	permettent pas la recherche électronique doivent être identifiés dans ères par la mention « document ne permettant pas la recherche			
TRANSMISSION FICHIEF	R PDF :			
Requête en prolongation	ı du délai d'appel :			
☐ Acceptée ☐ Refusée	☐ Acceptée avec la ou les condition(s) suivante(s) :			
□ Acceptée □ Refusée	• •			

ANNEXE - NOMENCLATURE DES FICHIERS

Type de procédure	<u>Nomenclature</u>	<u>Exemples</u>
Avis d'appel	AV_numéro de dossier	AV_200-10-123456-123.pdf Si le fichier est confidentiel : AV_CONF_200-10-123456-123.pdf
Requête	Titre de la requête/demande_au besoin, un maximum de cinq caractères en majuscules permettant de distinguer les parties s'il y a plusieurs parties_numéro de dossier	Demande_permission_appeler_200-10-123456-123.pdf Requête_rejet_appel_TREMB_200-10-123456-123.pdf Requête_prolongation_délai_mémoire_200-10-123456-123.pdf
Cahier de pièces déposé par la partie adverse dans le cadre de l'audition d'une requête	PIECES_numéro de dossier	PIECES_200-10-123456-123.pdf